

## L'édito de Monsieur Le Maire :



Nous entrons dans une période estivale où certains d'entre nous vont prendre des vacances bien méritées. La fête patronale et ses animations foraines, organisées par les jeunes de la classe en 9, le 14 Juillet et son beau feu d'artifice mais aussi son concours de boules organisé par le Comité du Temps de Vivre pour nos anciens, vont donner à notre village des allures de fête et surtout vont permettre des rencontres conviviales pleines de chaleur et d'amitié. Ces moments-là sont très importants pour notre communauté et pour le « bien vivre ensemble ». Je vous invite bien sûr tous, à y participer.

Le début de cette période estivale c'est aussi la pose de la 1<sup>ère</sup> pierre de la salle pluriactivités, l'inauguration de la nouvelle boucherie de M. et Mme GEAY, et du cabinet dentaire de Mme PALIKE, la délivrance de l'arrêté du permis de construire de la Maison de Santé Pluri-professionnelle (M.S.P.), l'acquisition par la Commune d'une partie de la propriété SARRAZIN où verra le jour, dans quelques mois, un centre médico-social ADAPEI, pour personnes handicapées. Enfin de grands projets communaux qui se concrétisent. Par contre nous n'avons pas démarré les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente. En effet, suite au diagnostic amiante réalisé sur toute la structure du bâtiment, deux prélèvements sur huit, se sont avérés positifs. Ils sont situés sur la couverture extérieure, ce qui ne représente aucun danger pour les utilisateurs de la salle. Ceci engendre aujourd'hui toute une procédure de protection et de mise en œuvre pour l'évacuation des matériaux amiantés. Nous allons quand même réaliser quelques travaux dans le deuxième semestre 2018, avec le renforcement des pieds de poteaux et le changement du chauffage (passage au gaz). Le reste se fera à partir du mois de Juin 2019.

Les travaux de construction de l'immeuble « LE JARDIN DE PERINE », situé Avenue des Quatre Cantons, vont débuter au mois d'octobre 2018. Ce programme immobilier, porté par la société PRODEXIA, aura en son sein, au rez-de-chaussée, la maison de santé, que nous allons ensuite acquérir une fois aménagée, une surface commerciale et à l'étage vingt logements. La consultation des entreprises, pour réaliser ces travaux va être lancée dans les prochains jours. J'espère que les entreprises locales répondront à cet appel d'offre et seront retenues.

Pour ce qui concerne la Maison de Santé Pluri-professionnelle (M.S.P), j'ai rencontré récemment avec le Docteur TOURNIER, l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S.) pour présenter ce projet de rassemblement des professionnels de santé dans un même lieu. Il y a eu un écho très favorable de la part des dirigeants de cette instance, avec en finalité la préparation d'un projet de santé cohérent et adapté à notre région où la désertification médicale s'amplifie. De plus l'implantation de cette structure à SAINT LAURENT, complètera le service, avec celles déjà existantes à SAINT MARTIN EN HAUT et à SAINT SYMPHORIEN SUR COISE. Il s'agit là d'une opportunité pour quadriller tous le territoire de notre Communauté de Communes des Monts Du Lyonnais (C.C.M.D.L.). La pertinence de ce projet de santé influera certainement sur l'attribution de subventions conséquentes demandées auprès de l'Etat et de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Une réflexion s'est engagée pour la création d'un pôle d'animation et culturel qui pourrait être édifié à l'emplacement de la maison SARRAZIN, tènement situé au centre du village au carrefour de la Rue Cour Denis et de la Rue de l'Eglise. Dans ces locaux la bibliothèque municipale s'y installerait ainsi que l'Office du Tourisme des Monts du Lyonnais. Les bâtiments seraient démolis, puis une nouvelle construction accueillerait cet espace au rez-de-chaussée, et des logements à l'étage. Nous avons rencontré récemment l'EPOA (établissement public à caractère industriel et commercial créé pour accompagner les collectivités lors d'opérations de réaménagement urbain) un porteur de projet pouvant se charger de l'achat du terrain et de la démolition. Nous sommes maintenant à la recherche d'un investisseur privé pour réaliser l'opération.

Je ne voudrais pas terminer mes propos sans vous rappeler quelques notions de civisme que j'avais évoquées il y a quelques mois dans cette lettre d'information. Comme vous le savez, la Commune s'est engagée pour ne plus utiliser les pesticides pour l'entretien de nos espaces publics. Une démarche environnementale forte de notre part et qui devrait l'être aussi pour tous nos concitoyens. Notre service technique Communal utilise aujourd'hui des outils appropriés pour réaliser le désherbage. Il s'agit là d'un travail important qu'il effectue avec vigueur et efficacité. Mais il est évident que tout ne peut pas se faire, car entre autre, une météo pluvieuse aux mois de Mai et Juin puis un ensoleillement radieux ont précipité la pousse de ces mauvaises herbes. C'est ainsi que je vous demande d'être indulgent, mais je vous demande surtout que vous participiez à ce désherbage devant chez vous. Je sais que certains le font déjà en toute discrétion, je les remercie. Enlever les mauvaises herbes sur le trottoir, le long de vos façades par exemple, n'est pas une tâche insurmontable ! Je compte sur vous, la vie en communauté, le « bien vivre ensemble » c'est aussi cela.

Votre Maire  
Pierre **VARLIETTE**